



Laga Newsflash

Plan d'action 2019 du SIRS en matière de lutte contre la fraude sociale : Contrôles sociaux éclair et contrôles spécifiques par secteur

La lutte contre la fraude sociale et le dumping social demeure, en 2019, une priorité du gouvernement fédéral. Le SIRS (Service d'information et de recherche sociale) a publié son plan d'action en matière de lutte contre la fraude sociale pour l'année 2019.

Le plan d'action a été élaboré en concertation avec les services d'inspection sociale, les auditeurs du travail, la police, les partenaires sociaux et le gouvernement. Il comprend 67 actions concrètes au niveau national et international, qui doivent contribuer à une approche renforcée et plus coordonnée face à la fraude sociale et au dumping social.

En 2018, l'accent a été mis sur les grands dossiers de dumping social dans les secteurs du bâtiment et du transport, la problématique de la fraude et de la criminalité sociale dans les grandes villes ainsi que la fraude aux allocations. Le produit des efforts ainsi fournis est estimé à 275 millions d'euros en 2018.

Priorités pour 2019

Les priorités pour 2019 sont la détection des cas de dumping social international, la poursuite de l'uniformisation et de la digitalisation des services d'inspection sociale ainsi que la politique des grandes villes.

Dans la lutte contre le dumping social international, les contrôles, annoncés et non annoncés, sur le lieu de travail, par

les services d'inspection sociale, restent un outil de premier plan.

Le SIRS a identifié, dans sa politique stratégique, un ensemble de secteurs à risque, au sein desquels des contrôles sur le lieu de travail seront effectués en priorité.

Contrôles sociaux éclair

Dans le cadre du plan d'action, il a été décidé de continuer à organiser des contrôles éclair au sein de certains secteurs à risque.

Ces contrôles éclair sont des contrôles sociaux préalablement annoncés au sein de secteurs à risque spécifiques, effectués par différents services d'inspection et qui ont principalement un caractère informatif et préventif. Cela n'exclut cependant pas que les services d'inspection agissent de manière répressive si cela s'avère nécessaire.

Les données de contrôle et les secteurs à risque visés ont déjà été publiés sur le [site internet du SIRS](#). Le SIRS met également à disposition une *checklist* pour que l'employeur puisse apprécier ce qui peut être contrôlé pendant une inspection sociale. Bien entendu, les services d'inspection restent libres d'exiger la production de tout document nécessaire à leurs investigations.

En 2019, les contrôles éclair suivants sont planifiés :

- Secteur du nettoyage : 25 janvier 2019
- Secteur de la construction et électrotechnique : 21 mars 2019
- Secteur des taxis et du transport : 17 mai 2019
- Horeca : 6 juillet 2019
- Secteur agricole et horticole : 24 septembre 2019
- Secteur des carwash : 22 novembre 2019

Contrôles non annoncés

A côté des contrôles éclair, 10.000 contrôles sociaux non annoncés auront également lieu en 2019 au sein des secteurs à risque.

Le nombre minimum des contrôles envisagés par secteur dans le cadre des actions du SIRS au niveau national se décline ainsi:

- Construction : 2.000
- Electricité : 400
- Nettoyage : 270
- Horeca : 2.200
- Transport de marchandises : 700
- Viande : 50
- Taxis : 50
- Déménagement : 40
- Gardiennage : 40
- Agriculture et horticulture : 100
- Carwash : 150
- Métal et technologie : 100
- Pompes funèbres : 50

- Actions ciblées dumping social : 700
- Contrôles grandes villes, y compris traite des êtres humains (à savoir Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi et Liège) : 400
- A définir (y compris les contrôles éclair): 2.750

Collaboration entre les différents services d'inspection

Ces contrôles annoncés ou non annoncés sont exécutés par les services d'inspection traditionnels (ONSS, INASTI, CLS, ONEm, INAMI), conjointement avec certains services public fédéraux, tels l'inspection économique, le SPF Mobilité, le SPF Intérieur et le SPF Finances (ISI et Douanes), avec le soutien de la police et des services judiciaires.

Cette collaboration entre les différents services d'inspection s'inscrit également dans le cadre du plan d'action. Aussi bien au niveau international que national, il est question d'une plus grande collaboration et d'un plus grand échange d'informations entre les différents services d'inspection. Ainsi, la plateforme « semafor », destinées aux échanges de données digitalisées entre les différents services d'inspection, continuera à être développée.

Des questions ?

L'équipe *Employment, Pensions & Benefits* de Laga peut vous assister lors d'inspections sociales, ainsi que pour effectuer un audit social préventif en vue de vérifier le respect de vos obligations sociales et administratives.

Stijn Demeestere, Advocaat-vennoot/Avocat associé, Tel: + 32 2 800 71 42, Email: sdemeestere@laga.be

Julien Hick, Advocaat-vennoot/Avocat associé, Tel: + 32 2 800 70 66, Email: juhick@laga.be

Sofie Bontinck, Advocaat /Avocat, Tel: + 32 3 242 42 24, Email: sobontinck@laga.be

Nathan Rahier, Advocaat /Avocat, Tel: + 32 2 800 71 13, Email: nrahier@laga.be



Laga
Gateway building
Luchthaven Brussel Nationaal 1J
1930 Zaventem
Belgium

A top legal practice in Belgium, Laga is a full service business law firm, highly recommended by the most authoritative legal guides. Laga comprises approximately 140 qualified lawyers, based in Brussels (Zaventem and Watermael-Boitsfort), Antwerp, Ghent and Kortrijk. Laga offers expert advice in the fields of banking & finance, commercial, corporate/M&A, employment, IT/IP, public/administrative, insolvency and reorganisations, real estate, tax law, tax and legal services for high-net-worth families and individuals (Greenille by Laga), and litigation. Where appropriate to ensure a seamless and comprehensive high-quality service, Laga lawyers work closely with financial, assurance and advisory, tax and consulting specialists, and with select EU and US law firms.

Laga provides thorough and practical solutions tailored to the needs of clients ranging from multinational companies, national large and medium-sized enterprises, financial institutions, and private clients to government bodies.

More information: www.laga.be

© 2019, Laga, Belgium - The content and layout of this communication are the copyright of the law firm Laga or its contributors, and are protected under copyright and other relevant and intellectual property rights laws and regulations. No reproduction in any form or through any medium is allowed without the explicit consent of Laga or its contributors.

[Subscribe](#) | [Unsubscribe](#)